

**M. Winch:** Je m'excuse. Sont vieux d'un mois. Il y a deux jours encore, j'étais à Vancouver et, à ce moment-là,—parce que ni le ministre du Travail ni le gouvernement n'avaient rien entrepris pour donner suite aux demandes réitérées émanant de ce côté-ci de la Chambre en vue de voir prolonger par quelque disposition la période des prestations saisonnières,—7,000 à 8,000 hommes perdaient leur droit à l'assurance-chômage. Ces chiffres sont puisés dans les numéros du *Sun* et de la *Province*, de Vancouver, parus lorsque j'étais dans cette ville.

Que doivent faire ces hommes, maintenant? Quel est le "temps voulu" pour s'occuper de ces 7,000 à 8,000 hommes auxquels on a retranché toutes prestations il y a deux jours, parce qu'aucune mesure n'avait été prise pour prolonger le versement de l'assurance-chômage? Pour autant que j'aie pu le relever,—et je n'ai pu passer que deux ou trois heures à Vancouver, on leur a répondu: "Adressez-vous à l'assistance sociale." Voilà la réponse que le gouvernement leur a donnée à Vancouver, il y a deux jours. Quel est donc, pour le gouvernement, le "temps voulu" pour passer à l'action? Est-ce avant ou après l'événement? Je saurais gré au ministre de me fournir une réponse. J'ai posé cette question il y a à peu près un mois, ainsi, d'ailleurs que d'autres députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre. Que doivent faire ces hommes, maintenant? Mourir de faim? Apparemment c'est ce qui se passe.

**L'hon. M. Starr:** En réponse au député, je lui rappellerai de nouveau que le gouvernement a prolongé la période de prestations saisonnières de deux mois.

**M. Winch:** Je l'admets.

**L'hon. M. Starr:** Le gouvernement a également prolongé de six semaines, l'année dernière, la période de ces prestations saisonnières.

**M. Winch:** Je l'admets également.

**L'hon. M. Starr:** Étant donné la situation, la caisse a été épuisée au point qu'il nous faut maintenant étudier la possibilité d'augmenter la cotisation, suivant le conseil donné par l'actuaire. On nous critique à la Chambre d'avoir fait baisser les fonds de la caisse; mais si nous avons agi ainsi, c'est afin d'aider ceux dont le député vient de dépeindre la situation.

**M. Winch:** Et que dire de la situation dans laquelle se trouvaient ces gens il y a deux jours?

**L'hon. M. Starr:** Vous nous critiquez pour ce que nous avons fait l'année dernière.

**L'hon. M. Martin:** La dernière déclaration du ministre du Travail est assez extraordinaire. Il prétend que c'est parce que le gouvernement a versé des prestations supplémentaires

que la Caisse est dégarnie. Il aurait pu ajouter qu'elle a été gravement mise en péril, comme nous le savons maintenant, puisque son avoir a été réduit à 496 millions. Mais si la solvabilité de la Caisse a été mise en péril, la raison invoquée n'en est qu'une parmi d'autres, et ce n'est pas la principale. Si la Caisse est dégarnie, la principale raison, c'est que depuis deux ans, le chômage a atteint le niveau le plus élevé de toute l'histoire du Canada, exception faite des années 1930 et 1935. Voilà la vraie raison pour laquelle la Caisse a frôlé de si près le déficit. L'honorable ministre est satisfait parce que, selon lui, les chiffres sur le chômage sont même inférieurs, en ce moment, aux chiffres annoncés le 20 mai. Voilà un état de choses dont personne au pays ne manquera de se réjouir.

Mais d'après les chiffres qu'on nous a cités, le problème du chômage demeure sérieux, puisqu'il y a encore 445,000 chômeurs en quête d'emplois. Cela représente une diminution de 80,000 comparativement au chiffre du mois précédent, mais 445,000 chômeurs, c'est tout de même sérieux. Le ministre prétend être en mesure de prouver que le nombre de chômeurs a beaucoup diminué depuis la publication de ces chiffres. J'aimerais bien connaître le chiffre révisé. N'oublions pas que les chiffres donnés dans cette publication mensuelle ne tiennent pas compte de tous les travailleurs du pays, et qu'au chiffre de 445,000, il faut ajouter au moins 60,000 pour ceux qui ne répondent pas à la norme utilisée par le Bureau de la statistique dans son relevé mensuel. Le ministre peut me reprendre si j'ai tort à ce propos.

Quoi qu'il en soit, nous sommes encore en face d'un sérieux problème de chômage, et la demande formulée par le chef de l'opposition, et répétée vendredi dernier par d'autres députés, visait à amener le gouvernement à révéler ce qu'il projette de faire pour venir à bout de ce chômage opiniâtre qui, d'après tous les signes, semble vouloir se perpétuer jusqu'à l'automne de 1959 et l'hiver de 1960, à des niveaux qui, nous l'espérons, seront bien inférieurs à ceux que nous avons connus ces deux dernières années.

La requête du chef de l'opposition est assez raisonnable, il me semble. Or, que répond le ministre? Qu'il appartient au gouvernement d'annoncer ses intentions, et qu'il le fera quand il jugera le moment opportun. Voici ce que j'ai à dire au ministre du Travail. S'il appartient au gouvernement d'établir la ligne de conduite, comme il se doit, il doit également reconnaître ses obligations à l'égard du Parlement et ce que le Parlement lui demande maintenant, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses membres,

[L'hon. M. Starr.]